

# Conservateur·trice- restaurateur·trice



## Avant de commencer

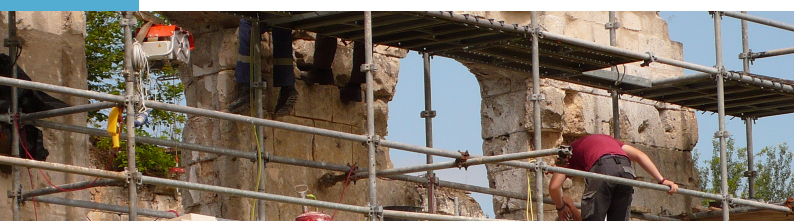
La notion de « restauration » apparaît au XVII<sup>e</sup> siècle, pour se développer largement au XIX<sup>e</sup> siècle autour de réflexions sur la conservation des Monuments Historiques ainsi que la création de musées en Europe, dans la volonté de conserver les collections nationales pour les transmettre aux générations futures. C'est en effet au sein des musées que la discipline se forge et se théorise ; la première section de restaurateurs au sein d'un musée apparaît en 1882, au musée du Louvre, et le premier laboratoire de restauration en 1921 au British Museum, afin d'étudier les matériaux constitutifs des œuvres et leurs altérations. Dans les années 1930, dans un contexte de reconstruction de l'Europe, une réflexion s'amorce au sein des institutions internationales. L'Office International des Musées (OIM) établit alors les principes fondamentaux de la conservation-restauration en tant que discipline à part entière. La création en 1950 de l'Institut International de Conservation (IIC), permet d'organiser la profession de restaurateur à l'échelle nationale et internationale et contribue à la rédaction d'une charte, celle de Venise, en 1964. Il faut attendre le début des années 1970 pour que soient créées les premières formations spécifiques, tandis que l'ICOM-CC propose en 1984 la première définition de la profession.

## Le métier de conservateur·trice-restaurateur·trice

Souvent confondu·e-s avec les artistes ou artisans d'art, qui créent des objets, ou même avec les conservateurs du patrimoine qui occupent des fonctions plus administratives, les conservateurs·trices-restaurateurs·trices ne produisent rien : ils-elles obéissent à un code de déontologie (défini à l'échelle européenne par l'ECCO), au service de l'intérêt général et pour le bien des collections.

Généralement, on conçoit la conservation-restauration comme l'ensemble des mesures consistant à préserver des dégradations un objet ou un monument et à se rapprocher le plus possible de son état originel, tout en conservant son intégrité matérielle et sa signification culturelle, historique et artistique. Ainsi, ces mesures comprennent aussi bien des actions de « conservation préventive », visant à retarder la détérioration de l'œuvre en créant des conditions optimales de conservation (dépoussiérage, contrôle de l'environnement climatique...), que des actions de « conservation curative », soit des interventions directes sur l'œuvre afin de retarder l'altération, ou encore des actions directes de restauration.

Le-la conservateur·trice-restaurateur·trice est toujours spécialisé·e sur un type d'œuvres ou de matériaux, les spécialisations les plus connues étant les suivantes : peinture, sculpture, archéologie, arts du feu, arts graphiques, photographie, céramique et textile. Sa connaissance approfondie des matériaux constitutifs de l'œuvre et des techniques utilisées lui permet d'identifier la cause des altérations subies et de les restaurer. La plupart des conservateurs·trices-restaurateurs·trices exercent à leur propre compte, en tant que profession libérale ou artisan. Ils peuvent disposer de leur atelier, partagé ou non, et de leur propre carnet d'adresse, réseaux et clients, qu'ils soient privés (particuliers ou antiquaires) ou publics (musées, collectivités, dans le cadre de marchés publics). Certains professionnels sont employés directement par les musées, laboratoires, centres de restauration ou autres en tant que salarié. Les missions de restauration diffèrent selon les clients ou commanditaires, les œuvres à restaurer, l'environnement et le contexte d'intervention (musée, atelier, plein-air...), l'état de conservation, ainsi que les moyens financiers et humains. La conservation-restauration est un domaine pluridisciplinaire, qui nécessite une approche méthodologique et la collaboration avec d'autres professionnels (historiens d'art, architectes, responsables de collections...).



## Du projet à l'exécution

Avant toute intervention, le·la conservateur·trice-restaurateur·trice établit un constat d'état de l'objet sur la base d'une observation approfondie, de la documentation et, éventuellement d'analyses physico-chimiques ou d'imagerie. Ce constat retrace l'histoire de l'objet, sa fonction, la technique utilisée pour le créer et décrit l'état physique de l'objet et les matériaux constitutifs. Vient ensuite le diagnostic qui vise à préciser la nature et la cause des altérations, puis la proposition de traitement qui présente la nature de l'intervention de restauration, détaillée par étape. Une fois ce projet de restauration défini et présenté au propriétaire/commanditaire, le·la conservateur·trice-restaurateur·trice commence à intervenir directement sur l'objet en tâchant de respecter les principes de déontologie :

- Les interventions doivent être lisibles. Sans gêner la lecture de l'objet, le public doit comprendre que l'état originel de l'objet était différent.



- Les interventions doivent être réversibles. Ainsi, il sera toujours possible de défaire ce qui a été fait, sans dommages pour les matériaux originaux.

- Les matériaux utilisés doivent être stables dans le temps, et compatibles avec les produits et techniques d'origine.

Chaque étape de restauration est scrupuleusement renseignée dans un rapport de restauration, étayé par de nombreuses photographies, et par une description de chaque matériau utilisé. Des préconisations de conservation sont également ajoutées à cette documentation finale.

Au-delà des interventions de conservation-restauration, le·la professionnel·le peut également mener des missions de conseil, de convoiement des œuvres, d'évaluation et de bilan sanitaires, de publications, de formations, de recherche fondamentale et appliquée, ou des opérations de médiation (public scolaire, journées européennes du patrimoine...).

## Comment devenir conservateur·trice-restaurateur·trice ?

### > Quelles sont les qualités attendues ?

La restauration des œuvres nécessite un goût pour le travail manuel et des aptitudes artistiques. Par ailleurs, des compétences en physique-chimie sont également nécessaires, afin d'appréhender les matériaux constitutifs des œuvres et leurs mécanismes d'altération.

Le·la conservateur·trice-restaurateur·trice doit être capable de travailler seul·e et de gérer sa condition de travailleur indépendant, mais également de travailler en équipe, avec les autres professionnels d'une institution ou sur un chantier. Le·la conservateur·trice-restaurateur·trice doit également faire preuve de souplesse et de réactivité afin de s'adapter aux différents contextes de travail, mais aussi de rigueur, de concentration et de minutie.

### > Comment se former ?

Il est préférable d'avoir un bac avec mention Histoire/Histoire de l'Art et Physique-Chimie afin d'avoir accès aux formations suivantes, sur concours, niveau MASTER :

- MASTER de conservation-restauration des biens culturels (CRBC) de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne ;

- L'Institut national du Patrimoine (INP),

- L'École Supérieure d'Art d'Avignon (ESAA) ;

- L'École supérieure d'art et de design TALM-Tours, cycle « Conservation-restauration des œuvres sculptées ».

Ces quatre diplômes permettent d'intervenir sur les collections des Musées de France.

- VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Proposé par l'INP et le CRBC pour les personnes ayant suivis un cursus technique, axé métier d'art et/ou justifiant d'une expérience de 5 ans minimum en conservation-restauration.

- Sur dossier, formation privée : L'École de Condé, délivre un mastère dans diverses spécialités de conservation-restauration, mais ce diplôme, de niveau II, ne permet pas de travailler sur les collections muséales.

## À retenir

- Le·la conservateur·trice-restaurateur·trice est spécialisé·e sur un type de matériaux et d'œuvres, et répond à un code déontologique précis.
- Les études de conservation-restauration sont accessibles à tous quelle que soit la filière de baccalauréat, à condition d'aptitudes manuelles et artistiques.

### ➔ En parallèle

- Voir les fiches métiers n°15 « Peintre en décor » et n°16 « Plâtrier, Staffeur, Stucateur ».
- Voir la fiche matériau « Liants et mortiers ».

### ➔ Pour aller plus loin

- Consulter le site du C2RMF et du ministère de la Culture.
- Participer à un chantier « restauration » avec REMPART.